

# **Compte Rendu du Conseil Municipal du 29 Mai 2017**

**Présents ou représentés:** MORALI.J; CASTANIER.P ; LEPROVOST.R ; LAURANS.G ( représentée par ESPAZE B); MERCEREAU.T; BOISSON.I; LOURDAIS J-P , ESPAZE.B, CALAIS.M-C, FESQUET.F ; COLLUMEAU.I ; GRUCKERT.P; FERRERES.S( représentée par PALLIER G); GOUDIN.H ; VIGUIER M, TOUREILLE Ch , PALLIER G, TEISSERENC E;ANDRIEU.F

## **Charges du Personnel « Budget EAU »**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du vote des budgets primitifs 2017 une somme d'argent a été affecté du budget de l'eau pour le budget général quant au remboursement des charges de personnel soit 68.000€. Cette somme représente 11,53 % de la masse salariale de la commune, soit 1 poste de Technicien et 1 poste d'Adjoint Technique. Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette répartition et la somme susdite.

## **Choix Maître d'Œuvre pour la Médiathèque**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 27 février 2017 par laquelle le conseil municipal avait, à l'unanimité, approuvé le projet de création d'une médiathèque dans les locaux de l'ancienne mairie.

Après contact, Mme MABILLE, Architecte a fait une proposition de marché de maître d'œuvre pour un coût forfaitaire de 1500 € HT comprenant la mission suivante: APD (Avant Projet Définitif).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

- Confie à Mme Delphine MABILLE, architecte à Sumène, la mission de maître d'œuvre, dans les conditions susdites.
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **Etude géotechnique choix bureau d'études**

Le maire rappelle que dans le cadre de la réalisation de la nouvelle station d'épuration une consultation pour une étude géotechnique de type mission G2 AVP a été lancée le 14 mars 2017 auprès de 4 bureaux d'études. En fin de consultation, un seul bureau a répondu: Le Cabinet ARGEO situé à Calvisson.

Le prix proposé pour cette mission s'élevant à 3310 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

Donne son accord sur cette proposition d'étude géotechnique au prix susdit.

Autorise le Maire à signer cette proposition.

## **Subvention exceptionnelle**

Vu la demande présentée et les besoins de l'Association les Elvis Platines pour leur 20ème anniversaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité accorde une subvention exceptionnelle de 1000€ à celle-ci.

## **Mise aux normes et sécurisation terrain de football**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la mise aux normes et de la sécurisation du terrain de football des subventions ont été obtenues auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

Le Cabinet CETUR LR du Vigan ayant été choisi comme maître d'œuvre pour mener à bien ce projet d'aménagement, pour un coût de 2800€ pour le projet et 5% pour l'ACT, VISA, DET, et AOR.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le choix et la signature pour la personne responsable du marché, le Maire, de l'acte d'engagement avec le Cabinet CETUR LR.

- Donne son accord pour la réalisation par le cabinet CETUR LR aussi bien de la phase PRO (projet) que de la phase optionnelle ACT, VISA, DET et AOR.

